

RISK TRANS | Garantie

Contrat d'Assurance Globale pour les Opérateurs de Transport

A qui s'adresse ce contrat ?

- à tous les opérateurs du Transport : voiturier, loueur de véhicules industriels avec chauffeur, coursier, déménageur

Quelles sont les garanties accordées par ce contrat ?

La Responsabilité civile à l'égard des donneurs d'ordre de l'assuré (clients de l'assuré)

- la RC Contractuelle
- protection du véhicule: matériel, agencements professionnels et peintures publicitaires, accessoires et contenu privé du véhicule
- la RC Professionnelle
garantie des dommages matériels et/ou immatériels subis par les clients de l'assuré du fait d'une mauvaise exécution ou de l'inexécution du contrat de transport
cette garantie est communément appelée "marchandises transportées"

La Responsabilité Civile à l'égard des Tiers et des Préposés

- possibilité de relever sa responsabilité contractuelle à hauteur d'une valeur déclarée(VD) ou d'Intérêts Spéciaux à la Livraison(DISL)

Les Dommages aux marchandises en cours de transport

- possibilité de garantir en AD VALOREM les ordres d'assurer

Les Dommages aux Biens, Bâtiments et matériels, Marchandises en dépôt

- possibilité de garantir soit sur le même contrat, soit en contrat annexe, les dommages d'Incendie, explosion, tempête, ouragan, grêle, dégâts des eaux, vol et d'autres risques atteignant les biens de l'assuré et/ou les marchandises qui lui sont confiées
- possibilité de garantir les **Pertes d'exploitation** suite à ces événements

La Faute Inexcusable de l'employeur vis-à-vis de ses préposés

Vos salariés

- garantie Individuelle accident
- garantie des effets personnels
- assistance